



**COMPTE RENDU  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 17 juillet 2018**

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : de 9 h à 10 h 30  
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30  
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

*L'an deux mil dix-huit, le dix-sept juillet à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.*

Présents : MM Martin, Delarue, Pivert, Bayon, Mmes Chevallier, Loisel, MM Destouches, Gille, Mme Chupin, M. Feller.

Absents excusés : M. Antongiorgi (pouvoir à M. Bayon), M. Rousseau (pouvoir à M. Feller), Mme Coudray (pouvoir à Mme Chupin), Mme Antongiorgi (pouvoir à M. Destouches), M. Mabrouk.

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Secrétaire de séance : Monsieur Bayon.

## **COMMERCE**

### **1. Lot n° 1 : avenants n° 1 et 2**

*Délibération n° 2018/1707-37*

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver l'avenant n° 1 du lot n°1 attribué à l'entreprise DIAS CONSTRUCTION pour un montant de 13 540,00 € HT correspondant à :  
 Travaux en moins-value, suppression de dallage, démolition du bar existant, démolition de la cuisine, démolition de planchers bois, démolition de l'escalier ;  
 Travaux en plus-value, démolition partielle des sols du restaurant, dallage béton, isolant sous dalles et ragréage sur l'ensemble.
- Décide d'approuver l'avenant n° 2 du lot n°1 attribué à l'entreprise DIAS CONSTRUCTION pour un montant de 3 321,00 € HT correspondant à :  
 Remplacement du mur porteur, démolition, évacuation des gravois, portique métallique, murs en agglos et raidisseurs.

### **2. Lot n° 4 : avenants n° 1 et 2**

*Délibération n° 2018/1707-38*

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver l'avenant n° 1 du lot n° 4 attribué à l'entreprise TRAVERS pour un montant de 10 574,30 € HT ; correspondant à :  
 Doublages des murs extérieurs par placostil, BA13 et isolation thermique dans la salle 2, le bar, la cuisine et l'épicerie ;  
 Habillage de tableaux de porte et fenêtre ;  
 Isolation en plafond par laine de verre dans les salles 1 et 2, le bar, la cuisine et l'épicerie.
- Décide d'approuver l'avenant n° 2 du lot n° 4 attribué à l'entreprise TRAVERS pour un montant de 5 767,00 € HT correspondant à :  
 En plus-value : fourniture et pose de faux-plafond type Gyptone, confection de boîte à rideau, doublage des murs de refends, plafond entre poutre, doublages des murs extérieurs, bandes armées, habillage de la poutre dans la salle 2 ;  
 En moins-value : soffites gaines VMC (salle et bar), faux-plafond coupe-feu (bar et salles) et faux plafond en dalles (salles et bar).

## **ECOLE HÉLÈNE BOUCHER : Renouvellement du parc informatique – choix de l'entreprise**

*Délibération n° 2018/1707-39*

Après études des différents devis, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la société ERI Concept informatique portant sur le renouvellement du parc informatique pour un montant de 7 293,00 € HT, soit 8 751,60 € TTC ;
- Décide de retenir la proposition de la société ERI Concept informatique portant sur l'achat et l'installation d'un vidéoprojecteur pour un montant de 2 551,70 € HT, soit 3 062,04 € TTC.

## **CESSION DE L'ANCIENNE SALLE DE CLASSE INTERCOMMUNALE DE HOUX-YERMENONVILLE.**

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal. Des éléments complémentaires doivent être pris auprès de la Préfecture.

**PERSONNEL : création d'un poste d'agent de maîtrise.***Délibération n° 2018/1707/40*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à 3 h 30 min par semaine suite à la promotion interne d'un agent.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ À HOUX.***Délibération n° 2018/1707-41*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Dit que la commune verse une subvention exceptionnelle à l'école Hélène Boucher lors de l'organisation de classe de découverte ;
- Refuse d'allouer aux parents du Regroupement pédagogique de Yermenonville-Houx une aide financière lorsque leurs enfants participent aux classes de découverte ;
- Dit que les parents rencontrant des difficultés peuvent adresser une demande d'aide à la Commission des Affaires sociales.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À UN VOYAGE SCOLAIRE D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ AU COLLÈGE DE GALLARDON.***Délibération n° 2018/1707-42*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux parents d'une collégienne une participation financière de 70 € pour le voyage qu'elle a effectué du 16 au 20 avril 2018 à Nîmes.

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR 2018.***Délibération n° 2018/1707-43*

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents (2 abstentions) décide de ne pas participer au financement du Fonds d'Aides aux Jeunes géré par le Conseil Départemental d'Eure et Loir pour l'année 2018.

**SAEDEL : compte rendu annuel 2017 de l'opération « Lotissement des Closeaux ».***Délibération n° 2018/1707-44*

Le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents (1 abstention) d'approuver le compte rendu annuel 2017 de l'opération « Lotissement Les Closeaux » établi par la SAEDEL.

**CC DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE DE FRANCE : modification statutaire.***Délibération n° 2018/1707-45*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France portant sur le transfert de la compétence périscolaire pour l'accueil périscolaire primaire « Les Farfadets » d'Ecrosnes au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**COMPTE RENDU CC DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS.****- SIVOM**

Monsieur Destouches indique que suite au départ de Houx vers Chartres Métropole, un nouveau bureau a été désigné :

Président : Monsieur Destouches  
 Vice-Président : Monsieur Delarue  
 Secrétaire : Madame LIMEUL

**- Commission des Fêtes et manifestations communales.**

Monsieur le Maire remercie des membres du conseil municipal, les bénévoles et les sapeurs-pompiers de Yermenonville qui ont été présents lors de l'organisation des festivités du 14 juillet. Plus De 120 personnes ont participé au repas républicain très apprécié.

**- Commission des Affaires Scolaires.**

Monsieur Pivert indique que suite au retour de la semaine des 4 jours, le centre aéré de Changé accueillera les enfants le mercredi. Toutefois, il n'y aura pas de car pour amener les enfants à Changé.

Les conseillers repeindront la classe des CE1 début août.

**Séance levée à 22 h 15**

**Le Maire,  
 Bernard MARTIN**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **FERMETURE DE LA MAIRIE**

La mairie sera fermée du 15 août 2018 au 26 août 2018.

### **OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES**

La Gendarmerie rappelle qu'elle peut surveiller votre habitation durant votre absence. Il suffit de remplir un document indiquant vos coordonnées et de la faire parvenir à la gendarmerie. Ce document est disponible :

- à la gendarmerie de Maintenon
- sur le site de la commune : [www.yermenonville.fr](http://www.yermenonville.fr)
- sur internet (taper : gendarmerie vacances tranquilles).

### **PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION D'UNE CANICULE**

Afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, il est conseillé aux personnes âgées et aux personnes handicapées de la commune vivant à domicile de s'inscrire au secrétariat de la Mairie (☎ 02 37 32 32 14). La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.

En cas de canicule, quelques recommandations :

- ☞ ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée ;
- ☞ garder sa maison à l'abri de la chaleur ;
- ☞ manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe....) ;
- ☞ boire environ 1,5 litre d'eau par jour ;
- ☞ donner de ses nouvelles à son entourage.

### **AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE**

Fermeture pendant les vacances d'été : du 6 au 24 août 2018

### **FIBRE : Arrivée d'Orange sur le RIP**

(Article extrait de la lettre d'infos n° 13 de juin 2018 éditée par Eure-et-Loir Numérique).

« Les réseaux d'initiative publique tels celui déployé par Eure-et-Loir Numérique sont ouverts à tous les fournisseurs d'accès Internet intéressés par la commercialisation de leurs offres, dans des conditions techniques et financières transparentes et non discriminatoires.

Le réseau FttH est déployé par Eure-et-Loir Numérique depuis 2015. SFR a été le premier fournisseur d'accès Internet à commercialiser des abonnements fibre, en avril 2016. Dans ce cadre, la signature en janvier 2018, par Orange, d'un contrat lui permettant d'être présent sur le réseau FttH est un événement.

Orange procède donc depuis le début de l'année au raccordement progressif de son réseau aux infrastructures du réseau FttH d'Eure-et-Loir Numérique. Depuis la mi-mars 2018, les habitants et les entreprises couverts par le réseau FttH public peuvent progressivement bénéficier des services et des offres fibre grand public et professionnels d'Orange. Les ouvertures commerciales se font au fil des déploiements et des raccordements d'Orange.

Pour savoir s'ils sont éligibles à la fibre avec Orange, les habitants et entreprises concernés peuvent se connecter à l'adresse suivante : <https://boutique.orange.fr/eligibilite>

Rappelons que le site équivalent de SFR est : <https://www.sfr.fr/offre-internet>.

Le réseau d'initiative publique d'Eure-et-Loir, ce sont 150 communes desservies en fibre optique à l'abonné, soit environ 98 000 logements et entreprises, d'ici fin 2019.

C'est une réussite d'avoir deux opérateurs nationaux sur le réseau FttH d'Eure-et-Loir. C'est la preuve que ce réseau est techniquement performant, et qu'il répond à un véritable besoin de développement à long terme. Soulignons que ce réseau reste ouvert aux autres opérateurs qui peuvent à tout moment rejoindre SFR et Orange. »

### **BIEN VIVRE ENSEMBLE – DES DROITS ET DES DEVOIRS**

Les riverains ont obligation d'entretenir trottoir, talus et caniveaux bordant leur propriété.